



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Enseignement secondaire II postobligatoire

**Direction générale**  
**Service de la scolarité**  
**Commission des transferts**

# ***TRANSFERTS***

## *AIDE-MÉMOIRE*

Informations à utiliser en vue des inscriptions pour l'année scolaire 2012 - 2013

Version adoptée par la commission des transferts le 21 mars 2012

Envoyée aux établissements du PO le 21 mars 2012

**1<sup>e</sup> édition**

## AVERTISSEMENT

La brochure des transferts connaît une large diffusion. En effet, elle est accessible sur le site Internet du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (Cf. lien infra). Toutefois, cette diffusion ne change en rien les procédures existantes en matière de transfert.

En quoi consiste un transfert ? Il s'agit de l'organisation pour des élèves de l'enseignement postobligatoire d'une **réorientation réfléchie** en vue de l'année scolaire suivante. Ce passage d'une école à l'autre est préparé par les directions respectives.

Précisons encore que la validation d'un transfert découle d'un processus pédagogique durant lequel l'élève aura à démontrer sa motivation et n'est donc pas une simple formalité administrative.

Si l'information recherchée fait défaut, il suffit de contacter le doyen-ne responsable des transferts de l'établissement scolaire dans lequel l'élève est inscrit actuellement, qui sera à même de répondre (Cf. liste des répondant-e-s p. 1).

Pascal Edwards, directeur chargé du service de la scolarité - DGPO

Adresse de la brochure :

<http://www.ge.ch/po/documents.asp>

## TABLE DES MATIERES

	Pages
<b>COORDONNEES DES REpondANTS "TRANSFERT" PAR ETABLISSEMENT</b>	<b>1</b>
<b>TRANSFERTS</b>	
<b>DEFINITION - PRINCIPES - MODALITES</b>	<b>2</b>
<b>Du Collège de Genève à l'ECG et à l'EC (diplôme / CFC, maturité professionnelle)</b>	<b>3 à 5</b>
<b>De l'École de culture générale au CdG et l'EC (diplôme / CFC, maturité professionnelle)</b>	<b>6 à 8</b>
<b>De l'École de commerce (préparatoire, diplôme / CFC) à l'ECG et au CdG</b>	<b>9 à 11</b>
<b>De l'École de commerce (maturité professionnelle) à l'ECG et au CdG</b>	<b>12 à 14</b>
<b>De la filière professionnelle (CFC sauf EC) au CdG et à l'EC</b>	<b>15</b>
<b>De la filière professionnelle (Matu Pro sauf EC) au CdG et à l'EC</b>	<b>16 et 17</b>
<b>Au centre de formation professionnelle - Construction et Technique</b>	<b>18</b>
<b>Au centre de formation professionnelle - Arts appliqués</b>	<b>19</b>
<b>Au centre de formation professionnelle - Nature et Environnement</b>	<b>20</b>
<b>Interne - École de commerce</b>	<b>21</b>
<b>Interne à la Formation commerciale de base - FCB</b>	<b>22 à 25</b>
<b>A la Formation commerciale de base - FCB</b>	<b>26 et 27</b>
<b>En transition professionnelle (anciennement SCAI)</b>	<b>28</b>
<b>ACRONYMES</b>	<b>29</b>

## COORDONNEES DES REpondANTS "TRANSFERT"

### Présidence Coordination

M. Pascal Edwards, directeur chargé du service de la scolarité - DGPO  
M. Damien Christe, chargé de mission, service de la scolarité - DGPO

022 / 546.59.13  
022 / 546.59.13

### Collège de Genève

Conférence des directrices et directeurs  
Nicolas-Bouvier  
Calvin  
de Candolle  
André-Chavanne  
Claparède  
Emilie-Gourd  
Rousseau  
de Saussure  
Sismondi  
Madame de Staël  
Voltaire

Mme Sandrine Conza-Rossier, doyenne  
M. Jacques Sauvin, doyen  
Mme Yolende Cardinaux-Welti, doyenne  
M. Didier Bopp, doyen  
M. Patrick Netuschill, doyen  
M. Alain Capt, doyen  
M. Jean-Louis Amar, doyen  
M. Pierre Dicker, doyen  
Mme Daniela Guscetti, doyenne  
M. Serge Zoutter, doyen  
M. Philippe Rossier, doyen  
Mme Corinne Baur, doyenne

022 / 388.33.90  
022 / 546.22.14  
022 / 388.32.00  
022 / 388.48.00  
022 / 388.37.00  
022 / 388.22.13  
022 / 388.36.35  
022 / 388.09.00  
022 / 388.43.00  
022 / 388.79.00  
022 / 388.48.50  
022 / 388.08.00

### École de culture générale

Centre de concertation  
Henry-Dunant  
Jean-Piaget  
Ella-Maillart

Mme Magda Vollenweider, doyenne  
M. Pierre Schneider, doyen  
M. Gian-Luigi Secli, doyen  
Mme Isabelle Godot, doyenne

022 / 388.78.81  
022 / 388.59.00  
022 / 388.78.00  
022 / 546.29.79

### Centres de formation professionnelle

CFP Commerce  
Centre de concertation  
Nicolas-Bouvier  
André-Chavanne  
Emilie-Gourd  
Aimée-Stitelmann  
Bougeries  
CFP Nature et environnement  
CFP Construction  
CFP Technique  
CFP Arts appliqués

Mme Suzanne Schwab, doyenne  
M. Livio Fioravanti, doyen  
M. Patrick Netuschill, doyen  
M. Jean-Louis Amar, doyen  
M. Joël Hofer, doyen  
Mme Edith Derache, directrice ad interim  
M. Aïssa Daroui, doyen  
M. Bilal Ramadan, maître adjoint  
M. Bernard Sauvain, doyen  
M. Patrick Fuchs, doyen

022 / 388.36.60  
022 / 546.22.22  
022 / 388.37.00  
022 / 388.36.35  
022 / 388.20.84  
022 / 388.20.54  
022 / 546.67.14  
022 / 388.82.34  
022 / 388.87.75  
022 / 388.50.13

### Transition professionnelle

Mme Marina Sevastopoulo, doyenne

022 / 388.73.20

### Maturité professionnelle post CFC - hors commerce

M. Patrick Canellini, doyen

022 / 546.22.13

### DGPO - Service enseignement et formation

Mme Chantal Andenmatten, directrice chargée du service enseignement et formation - DGPO

022 / 546.59.14

# TRANSFERT : DEFINITION - PRINCIPES - MODALITES

## I. DEFINITION

On parle de transfert lorsqu'un élève suit une formation et change d'orientation.

Un transfert nécessite une inscription dans une autre école secondaire postobligatoire et peut entraîner des examens et/ou un rattrapage spécifique.

**Tous les transferts ont lieu à la fin d'une année scolaire.**

**Exceptions pour le 12<sup>e</sup> degré**

- Les transferts résultant d'une erreur manifeste dans l'orientation seront traités jusqu'à fin septembre, pour autant que les conditions d'admission dans la nouvelle formation soient remplies et ce dans la limite des places disponibles.
- Les demandes de transferts plus tardives, en direction de l'école de commerce ou de l'école de culture générale, liées à des situations exceptionnelles seront examinées de concert par les directions concernées ainsi que le service de la scolarité.
- Les transferts en transition professionnelle (anciennement SCAI) sont possibles jusqu'à la fin du premier semestre.

## II. PRINCIPES

1. Les transferts sont examinés par les écoles concernées; cet examen porte en particulier sur les programmes d'enseignement et les notes obtenues, dans la perspective d'une validation des acquis. Les cas non prévus dans ce document font l'objet d'une décision prise en accord avec la DGPO.
2. L'application des normes de transfert se fait sur la base des notes obtenues à la fin du cycle d'orientation ou de l'année scolaire précédant le transfert, selon les modalités particulières ressortant des tableaux ci-après.
3. Les élèves promus en année terminale de leur filière de formation doivent être fortement encouragés à terminer leurs études et obtenir une certification avant d'envisager une nouvelle formation dans une autre école du secondaire postobligatoire.
4. Redoublement : selon le règlement de l'enseignement secondaire, un élève ne peut pas faire plus de deux fois le même degré, ni doubler deux degrés consécutifs (C 1 10.24 art. 22 al. 2), sous réserve de l'article 23A relatif au transfert. Cela ne s'applique pas à l'année terminale de chaque filière de formation (C 1 10.24 art. 27).

Le refus de redoublement n'empêche pas la répétition du même degré dans une autre filière de formation.

5. Triplement :

- Le triplement est une mesure exceptionnelle.
- Il est impossible de tripler dans une voie maturité.
- Un triplement n'est possible que lors d'un changement de filière (gymnasiale, générale et professionnelle) et l'élève est considéré comme redoublant dans la nouvelle filière.

6. **L'année de transition entre le CO et le PO** n'est pas considérée comme un douzième degré; qu'il s'agisse des préparatoires de l'EC, de l'ECG ou de la transition professionnelle plein temps ou duale (Cf. pp. 6, 9 et 26)

7. De manière générale, **les rattrapages** éventuels sont à la charge de l'élève qui souhaite un transfert; les écoles de destination n'ont pas l'obligation d'en organiser.

## III. MODALITES

1. L'élève qui envisage un transfert doit en **aviser sa doyenne ou son doyen** avant de prendre contact avec sa nouvelle école.
2. Il est alors informé :
  - des conditions et des normes de transfert;
  - de la séance d'information obligatoire pour l'ECG le mercredi 16 mai 2012;
  - des échéances de dépôt de dossier pour les différentes filières respectivement le 21 mai pour les transferts vers le CFP commerce et le 8 juin pour les transferts vers l'ECG.
  - de la date des opérations d'inscription le jeudi 28 juin 2012.
3. Les transferts sont gérés par les directions d'établissement qui, en cas de désaccord, s'en remettent à la DGPO.
4. Toute situation sortant du présent cadre est du ressort de la DGPO.

## TRANSFERT DU COLLEGE À L'ECOLE DE CULTURE GENERALE ET À L'ECOLE DE COMMERCE

DE Collège de Genève		À			
		Degré	École de culture générale	École de commerce	
				EC-CFCi	EC-MP
1 <sup>ère</sup>	non promu en 2 <sup>e</sup>	1	Admis (Cf. principes p. 2)	Admis (Cf. principes p. 2)	Admis (Cf. principes p.2)
		2	<u>Admis aux conditions suivantes :</u> 1) Première année terminée 2) Note minimum 3.0 en : Français Mathématiques Langues choisies à l'ECG 3) Si nouvelle langue, examen dans cette langue	En principe non admis Si double échec, analyse du dossier pour une admission en 2 <sup>e</sup> EC-CFCi Rapide	Non admis
	promu en 2 <sup>e</sup>	2	Admis (Cf. principes p. 2) Si nouvelle langue, examen dans cette langue	Admis en 2 <sup>e</sup> EC-CFCi Rapide	<u>Admis avec examens dans les disciplines :</u> ICA (anciennement Bureautique) E+S (anciennement Gestion) Anglais (si pas fait au CdG)
2 <sup>e</sup>	non promu en 3 <sup>e</sup>	2	Admis (Cf. principes p. 2) Si nouvelle langue, examen dans cette langue	Admis en 2 <sup>e</sup> EC-CFCi Rapide	<u>Admis avec examens dans les disciplines :</u> ICA (anciennement Bureautique) E+S (anciennement Gestion) Anglais (si pas fait au CdG)
		3	Admis dans les OSP de l'ECG en fonction des disciplines suivies au collège (Cf. p. 4)	Non admis	Non admis
	promu en 3 <sup>e</sup>	2	Non admis	Admis en 2 <sup>e</sup> EC-CFCi Rapide	<u>Admis avec examens dans les disciplines :</u> ICA (anciennement Bureautique) E+S (anciennement Gestion) Anglais (si pas fait au CdG)
		3	Admis dans les OSP de l'ECG en fonction des disciplines suivies au collège (Cf. p. 4)	Non admis	Non admis
3 <sup>e</sup>		3	Admis dans les OSP de l'ECG en fonction des disciplines suivies au collège (Cf. p. 5)	Admissible en 2 <sup>e</sup> EC-CFCi Rapide sur dossier (avec lettre de motivation) et suivi individualisé	Non admis

## TRANSFERT DU COLLEGE À L'ECOLE DE CULTURE GENERALE

### TRANSFERTS CdG2 → ECG3

#### CONDITIONS DE BASE :

- 2<sup>ème</sup> année de CdG terminée
- F - M - L1 - L2 : **minimum 3,0**
- **stages** intra certificat (10 jours) à effectuer le plus tôt possible
- **travail personnel** à commencer durant l'été (avec évaluation du projet en septembre)

#### CONDITIONS SPECIFIQUES :

Le choix de l'option spécifique préprofessionnelle doit tenir compte des disciplines suivies au CdG. Selon le cursus antérieur, un rattrapage dans certaines disciplines peut être exigé.

Selon l'option choisie en 3<sup>ème</sup> année de l'ECG, 3 à 5 notes de la fin de la 2<sup>ème</sup> année du CdG sont comptabilisées dans l'obtention du certificat ECG. Pour chacune de ces notes, il est souhaitable d'avoir un **4,0 au minimum** pour assurer le titre.

Partout où cela est possible, la moyenne prise en compte pour une discipline est celle de la dernière année d'enseignement.

#### Conditions d'obtention du certificat ECG

##### Art. 12 Critères de réussite pour l'obtention du certificat

1. L'obtention du certificat est subordonnée aux conditions cumulatives suivantes :
  - a) une moyenne générale égale ou supérieure à 4,0 pour toutes les disciplines indiquées à l'art. 9 ;
  - b) au maximum 3 notes insuffisantes ;
  - c) la somme des écarts à 4,0 des notes insuffisantes ne doit pas dépasser 2,0 ;
2. Le certificat est délivré avec mention si la moyenne générale est égale ou supérieure à 5,0.

### DISCIPLINES IMPLIQUÉES DANS L'OBTENTION DU TITRE ET REPORTÉES SUR LE BULLETIN DU CERTIFICAT DE CULTURE GÉNÉRALE

OPTION	SANTE	SOCIO-EDUCATIF	COMMUNICATION-INFORM	ARTS
<b>NOTES CdG2 comptant pour l'obtention du certificat ECG</b>  Les disciplines dans les cases grises comptent dans l'OSP, les autres sont dans le tronc commun.	2 <sup>e</sup> langue	2 <sup>e</sup> langue		2 <sup>e</sup> langue
	moyenne sciences humaines (géographie + histoire)	droit (CdG1) géographie ou histoire	moyenne sciences humaines (géographie + histoire)	moyenne sciences humaines (géographie + histoire)
		moyenne sciences expérimentales (moyenne des deux meilleures notes parmi biologie - chimie - physique)	moyenne sciences expérimentales (moyenne des deux meilleures notes parmi biologie - chimie - physique)	moyenne sciences expérimentales (moyenne des deux meilleures notes parmi biologie - chimie - physique)
	arts	arts	arts	
<b>Test obligatoire, avec note comptant pour l'obtention du certificat ECG</b>			informatique économie et marketing gestion et comptabilité <small>[rattrapage pendant la 3<sup>ème</sup> année à l'ECG]</small>	

## TRANSFERT DU COLLEGE À L'ECOLE DE CULTURE GENERALE

### TRANSFERTS CdG3 → ECG3

- **stages** intra certificat (10 jours) à effectuer le plus tôt possible
- **travail personnel** à commencer durant l'été (avec évaluation du projet en septembre)

#### Conditions d'obtention du certificat ECG

##### Art. 12 Critères de réussite pour l'obtention du certificat

1. L'obtention du certificat est subordonnée aux conditions cumulatives suivantes :

- a) une moyenne générale égale ou supérieure à 4,0 pour toutes les disciplines indiquées à l'art. 9 ;
- b) au maximum 3 notes insuffisantes ;
- c) la somme des écarts à 4,0 des notes insuffisantes ne doit pas dépasser 2,0 ;

2. Le certificat est délivré avec mention si la moyenne générale est égale ou supérieure à 5,0.

### CONDITIONS SPECIFIQUES :

Le choix de l'option spécifique préprofessionnelle doit tenir compte des disciplines suivies au CdG. Selon le cursus antérieur, un rattrapage dans certaines disciplines peut être exigé.

Selon l'option choisie en 3<sup>ème</sup> année de l'ECG, 3 à 5 notes de la fin de la 2<sup>ème</sup> année du CdG sont comptabilisées dans l'obtention du certificat ECG. Pour chacune de ces notes, il est souhaitable d'avoir un **4,0 au minimum** pour assurer le titre.

Partout où cela est possible, la moyenne prise en compte pour une discipline est celle de la dernière année d'enseignement.

### DISCIPLINES IMPLIQUÉES DANS L'OBTENTION DU TITRE ET REPORTÉES SUR LE BULLETIN DU CERTIFICAT DE CULTURE GÉNÉRALE

OPTION	SANTE	SOCIO-EDUCATIF	COMMUNICATION-INFORM	ARTS
<b>NOTES CdG2 comptant pour l'obtention du certificat ECG</b>  Les disciplines dans les cases grises comptent dans l'OSP, les autres sont dans le tronc commun.	2 <sup>e</sup> langue	2 <sup>e</sup> langue		2 <sup>e</sup> langue
	moyenne sciences humaines (géographie + histoire)	droit (CdG1) géographie ou histoire	moyenne sciences humaines (géographie + histoire)	moyenne sciences humaines (géographie + histoire)
		moyenne sciences expérimentales (moyenne des deux meilleures notes parmi biologie - chimie - physique)	moyenne sciences expérimentales (moyenne des deux meilleures notes parmi biologie - chimie - physique)	moyenne sciences expérimentales (moyenne des deux meilleures notes parmi biologie - chimie - physique)
	arts	arts	arts	
<b>Test obligatoire, avec note comptant pour l'obtention du certificat ECG</b>			informatique économie et marketing gestion et comptabilité [rattrapage pendant la 3 <sup>ème</sup> année à l'ECG]	

**TRANSFERT DE LA CLASSE PREPARATOIRE DE L'ECOLE DE CULTURE GENERALE A L'ECOLE DE COMMERCE**

DE École de culture générale		À				
		Degré	École de culture générale	École de commerce		Collège de Genève
				EC-CFCi	EC-MP	
Classe préparatoire	promu	1	Admis	Lettre de motivation 5 jours de stage en lien avec la filière commerce Rédaction d'un rapport de stage	Non admis	Non admis
	non promu	1	Non admis			

## TRANSFERT DE L'ECOLE DE CULTURE GENERALE AU COLLEGE ET À L'ECOLE DE COMMERCE

DE École de culture générale		À			
		Degré	Collège de Genève	École de commerce	
				EC-CFCi	EC-MP
1 <sup>ère</sup>	non promu en 2 <sup>e</sup>	1	Admis si admissible en fin de 11 <sup>e</sup> CO	Admis (Cf. principes p.2)	Admis si admissible en fin de 11 <sup>e</sup> CO
	promu en 2 <sup>e</sup>	1	Admis si admissible en fin de 11 <sup>e</sup> CO <b>DANS LE CAS CONTRAIRE</b> Total minimum de 20.0 pour les notes de Français Langue nationale (AL ou IT) Anglais Mathématiques (niv. A)	Admis en 1 EC-CFCi	Admis si admissible en fin de 11 <sup>e</sup> CO
		2	<b>Admis aux conditions suivantes :</b> 1) Total minimum de 20.0 pour les notes de Français Langue nationale (AL ou IT) 3 <sup>e</sup> langue (2 <sup>e</sup> langue étr. à l'ECG) Mathématiques (niv. A) 2) Examens dans ces 4 disciplines 3) Examen pour l' OS langue choisie Test indicatif pour les autres OS 4) Selon l'option choisie, rattrapages éventuels fixés par le doyen et à la charge de l'élève	Admis en 2 EC-CFCi Rapide aux conditions suivantes :  Total minimum de 15.0 pour les notes de Français Langue nationale (AL ou IT) Anglais	Non admis
2 <sup>e</sup>	non promu en 3 <sup>e</sup>	2	<b>Admis aux conditions suivantes :</b> 1) Total minimum de 20.0 pour les notes de Français Langue nationale (AL ou IT) 3 <sup>e</sup> langue (2 <sup>e</sup> langue étr. à l'ECG) Mathématiques (niv. A) 2) Examens dans ces 4 disciplines 3) Examen pour l' OS langue choisie Test indicatif pour les autres OS 4) Selon l'option choisie, rattrapages éventuels fixés par le doyen et à la charge de l'élève	Admis en 2 EC-CFCi Rapide	Non admis

**REMARQUE :** Les candidats à l'admission aux degrés 2 et 3 du Collège de Genève doivent être informés d'une restriction possible des choix en raison de leur profil ECG.

## TRANSFERT DE L'ECOLE DE CULTURE GENERALE AU COLLEGE ET À L'ECOLE DE COMMERCE

DE		À			
École de culture générale		Degré	Collège de Genève	École de commerce	
				EC-CFCi	EC-MP
2 <sup>e</sup>	promu en 3 <sup>e</sup>	2	<p><b><u>Admis aux conditions suivantes :</u></b></p> <p>1) <b>Total minimum de 20.0 pour les notes de :</b>                      Français                      Langue nationale (AL ou IT)                      3e langue (2e langue étr. à l'ECCG)                      Mathématiques (niv. A)</p> <p>2) <b>Examen pour l'OS langue choisie</b>                      Test indicatif pour les autres OS</p> <p>3) <b>Selon l'option choisie, rattrapages éventuels fixés par le doyen lors du transfert et à la charge de l'élève. Validation de l'acquis et/ou rattrapage de l'IED.</b></p>	Admis en 2e EC-CFCi Rapide	<p><b><u>Admis aux conditions suivantes :</u></b></p> <p>1) <b>Total minimum de 20.0 pour les notes de :</b>                      Français                      Langue nationale (AL ou IT)                      Mathématiques (niv. A)                      Anglais</p> <p>2) <b>Examens :</b>                      E+S (anciennement Gestion)                      ICA (anciennement Bureautique)</p>
		3	<p><b><u>Admis aux conditions suivantes :</u></b></p> <p>1) <b>Total minimum de 20.0 pour les notes de</b>                      Français                      Langue nationale (AL ou IT)                      3e langue niv. L (2e langue étr. à l'ECCG)                      Mathématiques (niv. A)</p> <p>2) <b>Examens dans ces 4 disciplines</b></p> <p>3) <b>Examen dans la discipline OS choisie</b></p> <p>4) <b>Le cas échéant, rattrapages et examens en cours d'année pour les disciplines dont la note de maturité est anticipée (Arts visuels ou Musique et Chimie).</b></p>	Non admis	
3 <sup>e</sup>	échec au certificat		Non admis	Admissible en 2 <sup>e</sup> EC-CFCi Rapide sur dossier (avec lettre de motivation) et suivi individualisé	Non admis

**REMARQUE :** Les candidats à l'admission aux degrés 2 et 3 du Collège de Genève doivent être informés d'une restriction possible des choix en raison de leur profil à l'ECCG.

## TRANSFERT DE LA CLASSE PREPARATOIRE DE L'ECOLE DE COMMERCE A L'ECOLE DE CULTURE GENERALE

DE		À				
		Degré	École de culture générale	École de commerce		Collège de Genève
				EC-CFCi	EC-MP	
Classe préparatoire	promu	1	Lettre de motivation 5 jours de stage en lien avec l'OSP Rédaction d'un rapport de stage	Admis	Non admis	Non admis
	non promu	1	Non admis	Non admis		

## TRANSFERT DE L'ECOLE DE COMMERCE AU COLLEGE ET À L'ECOLE DE CULTURE GENERALE

DE		À		
École de commerce	EC-CFCi	Degré	École de culture générale	Collège de Genève
1 <sup>ère</sup> EC-CFCi	non promu en 2 <sup>e</sup> EC-CFCi	1	<b>Admis (Cf. principes p.2)</b>	<b>Admis si admissible en fin de 11<sup>e</sup> CO</b>
		2	<p style="text-align: center;"><b>En principe non admis</b></p> <p>Si l'élève est en échec dans les disciplines spécifiques de l'EC (E+S anciennement Gestion et ICA anciennement Bureautique) et qu'il a au maximum deux autres moyennes en dessous de 4.0, l'élève est admis aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Total minimum de 16.0</b> pour les notes de français, anglais, mathématiques et langue nationale (allemand ou italien)</li> <li>• Pour l'<b>OSP Santé</b>, l'élève devra rattraper par lui-même les cours de sciences expérimentales et de biologie de la 1<sup>ère</sup> ECG</li> <li>• Pour l'<b>OSP Socio-éducative</b>, l'élève devra rattraper le cours de droit de la 1<sup>ère</sup> ECG</li> </ul> <p>Si nouvelle langue, examen dans cette langue</p>	<b>Non admis</b>
	2	<p>Admis aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Total minimum de 16.0</b> pour les notes de français, anglais, mathématiques et langue nationale (allemand ou italien)</li> <li>• Pour l'<b>OSP Santé</b>, l'élève devra rattraper par lui-même les cours de sciences expérimentales et de biologie de la 1<sup>ère</sup> ECG</li> <li>• Pour l'<b>OSP Socio-éducative</b>, l'élève devra rattraper le cours de droit de la 1<sup>ère</sup> ECG</li> </ul> <p>Si nouvelle langue, examen dans cette langue</p>	<p><b>Admis aux conditions suivantes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1) Total minimum de 20.0 pour les notes de</b> Français Langue nationale (allemand ou italien) Anglais Mathématiques</li> <li><b>2) Examens dans les disciplines :</b> Français Langue nationale (allemand ou italien) Anglais Mathématiques</li> <li><b>3) Examen pour les OS Langues</b> Test indicatif pour les autres OS</li> <li><b>4) Rattrapage(s) dans certaines disciplines</b></li> <li><b>5) Validation de l'acquis et/ou rattrapage de l'IED</b></li> </ol>	

**REMARQUE :** Les candidats à l'admission au degré 2 du Collège de Genève doivent être informés d'une restriction possible des choix ORRM.

## TRANSFERT DE L'ÉCOLE DE COMMERCE AU COLLEGE ET À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

DE		À			
École de commerce	EC-CFCi	Degré	École de culture générale	Collège de Genève	
2 <sup>e</sup> EC-CFCi	non promu en 3 <sup>e</sup> CFCi	2	<b>Admis</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'<b>OSP Santé</b>, l'élève devra rattraper par lui-même les cours de sciences expérimentales et de biologie de la 1<sup>ère</sup> ECG</li> <li>• Pour l'<b>OSP Socio-éducative</b>, l'élève devra rattraper le cours de droit de 1<sup>ère</sup> ECG</li> </ul> Si nouvelle langue, examen dans cette langue	<b>Admis aux conditions suivantes :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Total minimum de 20.0 pour les notes de</b> Français, Langue nationale (AL ou IT), Anglais et Mathématiques</li> <li>2) <b>Examens dans les disciplines :</b> Français, Langue nationale (AL ou IT), Anglais et Mathématiques</li> <li>3) <b>Examen pour les OS Langues (test indicatif pour les autres OS)</b></li> <li>4) <b>Rattrapage(s) dans certaines disciplines</b></li> </ol>	
		3	<b>Non admis</b>	<b>Non admis</b>	
	promu en 3 <sup>e</sup> CFCi	2	<b>Admis</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'<b>OSP Santé</b>, l'élève devra rattraper par lui-même les cours de sciences expérimentales et de biologie de la 1<sup>ère</sup> ECG</li> <li>• Pour l'<b>OSP Socio-éducative</b>, l'élève devra rattraper le cours de droit de 1<sup>ère</sup> ECG</li> </ul> Si nouvelle langue, examen dans cette langue	<b>Admis aux conditions suivantes :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Total minimum de 20.0 pour les notes de</b> Français, Langue nationale (AL ou IT), Anglais et Mathématiques</li> <li>2) <b>Examen pour les OS Langues (test indicatif pour les autres OS)</b></li> <li>3) <b>Rattrapage(s) dans certaines disciplines</b></li> </ol>	
		3	<b>Non admis</b>	<b>Admis en OS "Économie et droit" aux conditions suivantes :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Total minimum de 20.0 pour les notes de</b> Français, Langue nationale (AL ou IT), Anglais et Mathématiques</li> <li>2) <b>Examens dans les disciplines :</b> Français, Langue nationale (AL ou IT), Anglais et Mathématiques</li> <li>3) <b>Rattrapage(s) dans certaines disciplines</b></li> <li>4) <b>Examens en cours d'année pour les disciplines dont la note de maturité est anticipée</b></li> </ol>	
	3 <sup>e</sup> EC <sub>D</sub>	échec au diplôme		<b>Non admis</b>	<b>Non admis</b>

**REMARQUE :** Les candidats à l'admission au degré 2 du Collège de Genève doivent être informés d'une restriction possible des choix ORRM.

## TRANSFERT DE L'ECOLE DE COMMERCE (EC-MP) AU COLLEGE ET À L'ECOLE DE CULTURE GENERALE

DE		À		
École de commerce	EC-MP	Degré	École de culture générale	Collège de Genève
1 <sup>ère</sup> EC-MP	non promu en 2 <sup>o</sup> EC-MP	1	Admis (Cf. principes p. 2)	Admis (Cf. principes p. 2)
		2	<u>Admis aux conditions suivantes :</u> 1) Première année terminée 2) Note minimum 3.0 en : Français Mathématiques Langues choisies à l'ECG 3) <b>Si nouvelle langue, examen dans cette langue</b> 4) <b>Rattrapages en sciences expérimentales et en droit en fonction de l'OSP choisie à l'ECG</b>	Non admis
	2	Admis (Cf. principes p. 2)	<u>Admis aux conditions suivantes :</u> 1) <b>Examen(s) dans la(les) discipline(s) suivante(s), si la note obtenue est &lt; 4.0 :</b> Français Langue nationale (allemand ou italien) Mathématiques Anglais 2) <b>Examen pour les OS Langues</b> Test indicatif pour les autres OS 3) <b>Validation de l'acquis et/ou rattrapage de l'IED</b>	

**REMARQUE :** Les candidats à l'admission au degré 2 du Collège de Genève doivent être informés d'une restriction possible des choix ORRM.

## TRANSFERT DE L'ECOLE DE COMMERCE (EC-MP) AU COLLEGE ET À L'ECOLE DE CULTURE GENERALE

DE		À		
École de commerce	EC-MP	Degré	École de culture générale	Collège de Genève
2 <sup>e</sup> EC-MP	non promu en 3 <sup>e</sup> EC-MP	2	Admis (Cf. principes p. 2)	<u>Admis aux conditions suivantes :</u> 1) Examen(s) dans la(les) discipline(s) suivante(s), si la note obtenue est < 4.0 : Français, Langue nationale (allemand ou italien), Mathématiques et Anglais 2) Examen pour les OS Langues Test indicatif pour les autres OS 3) Validation de l'acquis et/ou rattrapage de l'IED
		3	Admis dans les OSP communication-information et socio-éducative et dans l'OSP art sur dossier (Cf. conditions p. 14)	Non admis
	promu en 3 <sup>e</sup> EC-MP	2	Admis (Cf. principes p. 2)	<u>Admis aux conditions suivantes :</u> 1) Examen(s) dans la(les) discipline(s) suivante(s), si la note obtenue est < 4.0 : Français, Langue nationale (allemand ou italien), Mathématiques et Anglais 2) Examen pour les OS Langues Test indicatif pour les autres OS 3) Validation de l'acquis et/ou rattrapage de l'IED
		3	Admis dans les OSP communication-information et socio-éducative et dans l'OSP art sur dossier (Cf. conditions p. 14)	<u>Admis en OS "Économie et droit" aux conditions suivantes :</u> 1) Examens dans les disciplines : Français, Langue nationale (AL ou IT), Anglais, Mathématiques 2) Rattrapage(s) dans certaines disciplines 3) Examens en cours d'année pour les disciplines dont la note de maturité est anticipée Validation des cours de droit et d'économie pour la discipline IED
3 <sup>e</sup> EC-MP	échec au diplôme		Non admis	Non admis

**REMARQUE :** Les candidats à l'admission au degré 2 du Collège de Genève doivent être informés d'une restriction possible des choix ORRM.

## TRANSFERT DE L'ECOLE DE COMMERCE EC-MP 2<sup>e</sup> ANNEE À L'ECOLE DE CULTURE GENERALE 3<sup>e</sup> ANNEE

### TRANSFERTS EC-MP 2 → ECG3

#### CONDITIONS DE BASE :

- **EC-MP:** 2<sup>ème</sup> année terminée  
F - M - L1 - L2 : **minimum 3,0**
- **stages** intra certificat (10 jours) à effectuer le plus tôt possible
- **travail personnel** à commencer durant l'été (avec évaluation du projet en septembre)

#### Conditions d'obtention du certificat ECG

##### Art. 12 Critères de réussite pour l'obtention du certificat

1. L'obtention du certificat est subordonnée aux conditions cumulatives suivantes :
  - a) une moyenne générale égale ou supérieure à 4,0 pour toutes les disciplines indiquées à l'art. 9 ;
  - b) au maximum 3 notes insuffisantes ;
  - c) la somme des écarts à 4,0 des notes insuffisantes ne doit pas dépasser 2,0 ;
2. Le certificat est délivré avec mention si la moyenne générale est égale ou supérieure à 5,0.

#### CONDITIONS SPECIFIQUES :

L'admission dans les OSP communication-information et socio-éducative doit tenir compte des disciplines suivies à l'EC. Dans l'OSP art, l'admission est faite sur la base du dossier artistique, des disciplines suivies à l'EC et des cours extrascolaires (Conservatoire, etc.). Selon le cursus antérieur, un rattrapage dans certaines disciplines peut être exigé.

Selon l'option choisie en 3<sup>ème</sup> année de l'ECG, 3 à 5 notes de la fin de la 2<sup>ème</sup> année de l'EC sont comptabilisées dans l'obtention du certificat ECG. Pour chacune de ces notes, il est souhaitable d'avoir un **4,0 au minimum** pour assurer le titre.

Partout où cela est possible, la moyenne prise en compte pour une discipline est celle de la dernière année d'enseignement.

En cas de redoublement de la 1<sup>ère</sup> ou de la 2<sup>e</sup> année, ce sont les notes de l'année redoublée qui comptent.

#### DISCIPLINES IMPLIQUÉES DANS L'OBTENTION DU TITRE ET REPORTÉES SUR LE BULLETIN DU CERTIFICAT DE CULTURE GÉNÉRALE

OPTION	SANTE	SOCIO-EDUCATIF	COMMUNICATION- INFORMATION	ARTS
<b>NOTES EC-MP 2 comptant pour l'obtention du certificat ECG</b>  Les disciplines dans les cases grises comptent dans l'OSP, les autres sont dans le tronc commun	<b>Non admis</b>	2 <sup>e</sup> langue		<b>Admis sur dossier</b>
sciences naturelles		sciences naturelles		
géographie ou histoire (GEO ou HI)		moyenne sciences humaines (GEO et HI)		
droit (DR)		Informatique (ICA) économie et marketing (EPO) gestion et comptabilité (GES)		
<b>Cours obligatoires :</b> [note comptant pour l'obtention du certificat]		Arts (EC-MP 1)	Arts (EC-MP 1)	

**TRANSFERT DE LA FILIERE PROFESSIONNELLE (CFC SAUF EC) AU COLLEGE ET À L'ECOLE DE CULTURE GENERALE**

DE Centre de formation professionnelle		À		
		Degré	École de culture générale	Collège de Genève
1 <sup>ère</sup> CFC	non promu en 2 <sup>e</sup> CFC	1	Admis si admissible en fin de 11 <sup>e</sup> CO	Admis si admissible en fin de 11 <sup>e</sup> CO
		2	Non admis	Non admis
	promu en 2 <sup>e</sup> CFC	2	<u>Admis aux conditions suivantes :</u> 1) Admis si admissible en fin de 11 <sup>e</sup> CO 2) Dossiers étudiés par les directions si l'échec est dû uniquement aux disciplines professionnelles 3) Examens dans les disciplines : Français Langue nationale (allemand ou italien) Anglais Mathématiques 4) Rattrapage, par l'élève lui-même, dans certaines disciplines suivant l'OSP choisie	Non admis

## TRANSFERT DE LA FILIERE PROFESSIONNELLE (MATU PRO SAUF EC) AU COLLEGE ET À L'ECOLE DE CULTURE GENERALE

DE		À		
Centre de formation professionnelle		Degré	École de culture générale	Collège de Genève
1 <sup>ère</sup> MP	non promu en 2 <sup>e</sup> MP	1	Admis (Cf. principes p. 2)	Admis (Cf. principes p. 2)
	non promu en 2 <sup>e</sup> MP	2	Non admis	Non admis
	promu en 2 <sup>e</sup> MP	2	<b>Admis aux conditions suivantes :</b> <b>Examens dans les disciplines suivantes :</b> Français Langue nationale (allemand ou italien) Mathématiques Anglais	<b>Admis aux conditions suivantes :</b> <b>1) Examens dans les disciplines suivantes :</b> Français Langue nationale (allemand ou italien) Mathématiques Anglais <b>2) Examen pour les OS Langues</b> Test indicatif pour les autres OS <b>3) Validation de l'acquis et/ou rattrapage de l'IED</b>

**REMARQUE :** Les candidats à l'admission au degré 2 du Collège de Genève doivent être informés d'une restriction possible des choix ORRM.

## TRANSFERT DE LA FILIERE PROFESSIONNELLE (MATU PRO SAUF EC) AU COLLEGE ET À L'ECOLE DE CULTURE GENERALE

DE		À		
Centre de formation professionnelle		Degré	École de culture générale	Collège de Genève
2 <sup>e</sup> MP	non promu en 3 <sup>e</sup> MP	2	Admis (Cf. principes p. 2)	<b>Admis aux conditions suivantes :</b> 1) <b>Examens dans les disciplines suivantes :</b> Français Langue nationale (allemand ou italien) Mathématiques Anglais 2) <b>Examen pour les OS Langues</b> Test indicatif pour les autres OS 3) <b>Validation de l'acquis et/ou rattrapage de l'IED</b>
		3	Non admis	Non admis
	promu en 3 <sup>e</sup> MP	3	Non admis	Non admis
3 <sup>e</sup> MP	non promu en 4 <sup>e</sup> MP		Non admis	Non admis

**REMARQUE :** Les candidats à l'admission au degré 2 du Collège de Genève doivent être informés d'une restriction possible des choix ORRM.

## TRANSFERT AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE - CONSTRUCTION ET TECHNIQUE

DE Collège de Genève École de commerce École de culture générale		Degré	A  Apprentissage plein temps en école (filière CFC ou filière CFC+MP)
1 <sup>ère</sup>	non promu	1	Admis si admissible dans la filière envisagée en fin de 11 <sup>e</sup> du CO, en fonction des places disponibles, des résultats obtenus aux tests d'aptitude
	promu en 2 <sup>e</sup>	1	Admis si admissible dans la filière envisagée en fin de 11 <sup>e</sup> du CO, en fonction des places disponibles, des résultats obtenus aux tests d'aptitude

## TRANSFERT AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE - ARTS APPLIQUES

<p><b>DE</b></p> <p>Collège de Genève          École de commerce (diplôme)          École de culture générale          École d'arts appliqués          Écoles privées reconnues</p>	<p><b>AU</b></p> <p><b>CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE - ARTS APPLIQUES</b></p>
	<p>L'admission ne se faisant que sur concours, aucun élève ne peut commencer l'école en cours d'année.</p> <p>L'élève qui interrompt sa formation, quelle que soit l'école où il/elle avait été admis/e, devra attendre la prochaine rentrée scolaire, pour être admis/e.</p> <p>L'élève viendra s'inscrire en janvier, il/elle recevra un énoncé de travaux à exécuter à domicile (dessin, couleur).</p> <p>(rappel : séance d'information 18 janvier 2012, préinscription du 23 janvier au 27 janvier 2012.</p> <p>Le 7 mars 2012, il/elle viendra passer un concours d'une journée (dessin, couleur, volume, rédaction).</p> <p>Si le concours est réussi, l'élève viendra confirmer son inscription le 28 juin 2012.</p>
<p><b>AUTRES ECOLES D'ARTS OFFICIELLES</b></p>	<p>Le Conseil de direction examinera les équivalences possibles.</p>

## TRANSFERT AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE - NATURE ET ENVIRONNEMENT

<p><b>DE</b></p> <p>Collège de Genève</p> <p>École de commerce (diplôme)</p> <p>École de culture générale</p> <p>École d'arts appliqués</p> <p>Écoles privées reconnues</p>	<p><b>AU</b></p> <p><b>CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NATURE ET ENVIRONNEMENT</b></p> <p><b>ECOLE POUR FLEURISTE DE LULLIER (EFL)</b></p> <p><b>ECOLE D'HORTICULTURE DE LULLIER (EHL)</b></p>
	<p>L'admission à l'EFL et à l'EHL ne se faisant que sur concours, aucun élève ne peut commencer l'une ou l'autre de ces écoles en cours d'année.</p> <p>L'élève qui interrompt sa formation, quelle que soit l'école où il/elle avait été admis/e, devra attendre la prochaine rentrée scolaire, pour être admis/e à l'EFL ou à l'EHL.</p> <p>L'élève doit se préinscrire, et sera alors informé de la date du concours d'entrée (Cf. rappel calendrier ci-après).</p> <p>Le concours d'entrée aura la forme suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>EFL</b> : français, mathématiques, culture générale, formes et couleurs et aptitudes à l'art floral.</li> <li>• <b>EHL</b> : français, mathématiques, culture générale et aptitudes à la pratique horticole.</li> </ul> <p>Si le concours est réussi, l'élève viendra confirmer son inscription dans les meilleurs délais.</p> <p>Rappel du calendrier des inscriptions : séance d'information le 25 janvier 2012, inscriptions jusqu'au 4 avril 2012, tests théoriques et pratiques le 18 avril 2012.</p>

## ECOLE DE COMMERCE : TRANSFERT INTERNE

DE		Degré	À
1 <sup>ère</sup> EC-CFCi	promu ou non Promu	en 1 <sup>ère</sup> EC-MP	Admis si admissible en fin de 11 <sup>e</sup> CO
1 <sup>ère</sup> EC-MP	non promu	en 1 <sup>ère</sup> CFCi	Admis Cf. principes p. 2
	non promu	en 2 <sup>e</sup> CFCi	<b>Admis aux conditions suivantes :</b> 1) <b>Deuxième semestre terminé</b> 2) <b>Note semestrielle minimum 3.0 en</b> Français Gestion L2 (allemand/italien) L3 (anglais) ICA 3) <b>Rattrapage en Mathématiques (organisé par l'école)</b>
	promu	en 2 <sup>e</sup> CFCi	Préavis du conseil de classe
2 <sup>e</sup> EC-MP	non promu	en 2 <sup>e</sup> CFCi	Admis Cf. principes p. 2

## FORMATION COMMERCIALE DE BASE : TRANSFERT INTERNE

DE		À		
École de commerce		LA FORMATION COMMERCIALE DE BASE - FCB		
	EC-CFCi/ EC-MP	2 <sup>e</sup> année Profil	Formation scolaire	Formation en entreprise
1 <sup>ère</sup> année promu	EC-CFCi	B	Pas de conditions	<p><i>Dispense possible :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'une unité de formation (UF)</li> <li>d'un cours interentreprises (CIE)</li> </ul> <p>Selon décision de la branche professionnelle.</p> <p><i>Dispense des STA n°1 et n°2.</i></p> <p>Recommandation aux employeurs / branches : réalisation de 6 STA (situation de travail et d'apprentissage) et 3 UF (unités de formation) pour permettre l'égalité de chance lors de l'examen final au CFC, mais au minimum de 4 STA et 2 UF pour les 2 ans</p>
		E		
		M	En principe non admissible	
	EC-MP	B	Pas de condition	
		E		
		M		

## FORMATION COMMERCIALE DE BASE : TRANSFERT INTERNE

DE		À		
FCB		LA FORMATION COMMERCIALE DE BASE - FCB		
Profil		2 <sup>e</sup> année Profil	Formation scolaire	Formation en entreprise
1 <sup>ère</sup> année promu	B	E	<p>Moyenne générale de 5</p> <p>Aucune note insuffisante</p> <p>Test d'évaluation indicatif dans la langue absente en CPB (cours professionnel de base)</p> <p>Test d'évaluation indicatif en E+S</p> <p>Note de 5 minimum en E+S</p>	Les notes professionnelles de 1 <sup>ère</sup> année sont validées
	E	M	<p>L'élève en sortant du CO devait remplir les normes de promotion pour entrer en filière maturité.</p> <p>Moyenne générale de 5 à l'année et au 2<sup>e</sup> semestre</p> <p>Moyenne de 5 en langue 2 (allemand ou italien)</p> <p>Seules les notes d'ICA et de langue 2 sont conservées (rattrapage en langue 2 indispensable).</p> <p>Aucune note insuffisante</p>	

## FORMATION COMMERCIALE DE BASE : TRANSFERT INTERNE

DE		À		
FCB		LA FORMATION COMMERCIALE DE BASE - FCB		
Profil		2 <sup>e</sup> année Profil	Formation scolaire	Formation en entreprise
1 <sup>ère</sup> année promu ou non promu pour la partie scolaire	E	B	<p>L'élève doit être promu avec les normes de promotion CPB</p> <p>L'élève doit être promu de 1<sup>ère</sup> CPE vers 2<sup>e</sup> CPB si l'on ne tient pas compte de la langue 2</p> <p>Note de 4.5 minimum en ICA</p>	<p>Les notes professionnelles de 1<sup>ère</sup> année sont validées.</p> <p>Si l'élève est en échec pour la partie professionnelle, pas de possibilité de transfert, donc doublage en CPE ou CPB selon le contrat à obtenir.</p> <p>Un nouveau contrat d'apprentissage doit être validé par l'OFPC car il y a un changement de filière.</p>

## FORMATION COMMERCIALE DE BASE : TRANSFERT INTERNE

DE		À		
FCB		LA FORMATION COMMERCIALE DE BASE - FCB		
Profil		2 <sup>e</sup> année Profil	Formation scolaire	Formation en entreprise
1 <sup>ère</sup> année promu ou non promu pour la partie scolaire	M	E	<p>La non promotion en CPM implique automatiquement le passage en CPE, voire CPB</p> <p>En fonction des résultats en CPE, un transfert en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> CPE ou CPB est décidé</p> <p>Pour un transfert en filière E, seule la note d'ICA est conservée.</p>	<p>Les notes professionnelles de 1<sup>ère</sup> année sont validées.</p> <p>Si l'élève est en échec pour la partie professionnelle, pas de possibilité de transfert, donc doublage en CPE ou CPB selon le contrat à obtenir.</p> <p>Un nouveau contrat d'apprentissage doit être validé par l'OFPC car il y a un changement de filière.</p>

## TRANSFERT DU COLLEGE À LA FORMATION COMMERCIALE DE BASE

DE	À LA FORMATION COMMERCIALE DE BASE - FCB		
Collège	2 <sup>e</sup> année Profil	Formation scolaire	Formation en entreprise
1 <sup>ère</sup> promu	B	Examens d'admission en ICA et E+S	Dispense possible d'une UF et d'un CIE selon décision de la branche professionnelle.
2 <sup>e</sup> non promu	E		Dispense des STA n°1 et n°2.
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup>	M		Recommandation aux employeurs / branches : réalisation de 6 STA et 3 UF pour permettre l'égalité de chances lors de l'examen final au CFC, mais minimum de 4 STA et 2 UF pour les 2 ans.
non promu			

## TRANSFERT DE L'ECOLE DE CULTURE GENERALE À LA FORMATION COMMERCIALE DE BASE

DE	À		
ECG	2 <sup>e</sup> année Profil	Formation scolaire	Formation en entreprise
<b>2<sup>e</sup> année promu</b>	<b>B</b>	Examens d'admission en ICA et E+S	<p>Dispense possible d'une UF et d'un CIE selon décision de la branche professionnelle.</p> <p>Dispense des STA n°1 et n°2.</p>
	<b>E</b>	Examens d'admission en ICA et E+S  Moyenne générale de 5	<p>Recommandation aux employeurs / branches : réalisation de 6 STA et 3 UF pour permettre l'égalité de chances lors de l'examen final au CFC, mais minimum de 4 STA et 2 UF pour les 2 ans.</p>

## **TRANSITION PROFESSIONNELLE**

### **Transfert de la transition professionnelle aux classes préparatoires de l'EC ou de l'ECG**

Le Service de la transition professionnelle a la possibilité d'organiser des transferts d'élèves de la transition professionnelle vers les classes préparatoires de l'EC et de l'ECG. Ces demandes feront l'objet d'une étude conjointe entre les directions concernées.

### **Transfert des établissements du postobligatoire vers la Transition professionnelle**

Le Service de la transition professionnelle accueille des élèves jusqu'à la fin du mois de décembre, en principe. Les demandes de transfert feront l'objet d'un essai de 15 jours puis d'une étude conjointe entre les directions concernées.

Si les objectifs sont atteints au terme de l'année, l'élève pourra rejoindre la formation professionnelle plein-temps (sous réserve de la réussite au concours / examens d'admission) ou duale.

## ACRONYMES

<b>CdG</b>	Collège de Genève
<b>CFPAA</b>	Centre de formation professionnelle arts appliqués
<b>CFPC</b>	Centre de formation professionnelle construction
<b>CFPNE</b>	Centre de formation professionnelle nature et environnement
<b>CFPT</b>	Centre de formation professionnelle technique
<b>CIE</b>	Cours interentreprises
<b>CPB</b>	Formation commerciale de base
<b>CPE</b>	Formation commerciale élargie
<b>CPM</b>	Formation commerciale voie maturité professionnelle
<b>E+S</b>	Économie et société
<b>EC-CFCi</b>	École de commerce - CFC intégré
<b>EC-MP</b>	École de commerce - maturité professionnelle
<b>ECD</b>	École de commerce - diplôme
<b>ECG</b>	École de culture générale
<b>ECM</b>	École de commerce - maturité professionnelle
<b>EFL</b>	École pour fleuriste de Lullier
<b>EHL</b>	École d'horticulture de Lullier
<b>FCB</b>	Formation commerciale de base
<b>ICA</b>	Information, communication, administration
<b>OS</b>	Option spécifique
<b>OSP</b>	Option spécifique préprofessionnelle
<b>STA</b>	Situations de travail et d'apprentissage
<b>TP</b>	Travaux pratiques
<b>UE</b>	Unité d'enseignement à l'école
<b>UF</b>	Unité de formation en entreprise